**Règlement de concours**

Tous nos concours s’adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l’âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de BLVD 102,1, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio BLVD ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation. Le prix, et tout élément le composant, n’est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Le prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d’obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.

**Vous ne pouvez pas gagner plus d’un prix à l’intérieur d’une période de 30 jours**. Si vous avez gagné plus d’un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné, sans possibilité d’échange. Vous ne pourrez pas choisir entre les deux prix.

**Prix du concours « Gagnez une semaine de camping grâce à Escale VR Beaumont! »**

Une semaine de camping en roulotte toute équipée. Le prix comprend l’emplacement au camping Domaine Champêtre ainsi que la location d’une roulotte toute équipée, installée par Escale VR Beaumont. Le gagnant pourra préparer son séjour en réservant auprès d’Escale VR Beaumont. Le gagnant sera mis en contact avec Escale VR Beaumont via le département des promotions de BLVD 102,1.

**Période d’exclusion pour l’utilisation du prix** : du 24 juillet 2022 au 6 août 2022 inclusivement.

Une inscription par jour par personne est acceptée.

**Comment réclamer votre prix?**

L’équipe des promotions de BLVD 102,1 contactera la personne gagnante dans les 3 à 5 jours ouvrables suivants sa nomination en ondes. **La personne gagnante aura ensuite 30 jours pour réclamer son prix auprès d’Escale VR Beaumont.**

Une pièce d'identité valide (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) et la signature d’un formulaire d’exonération pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec seront demandées avant de finaliser la remise du prix.

**Leclerc Communication**

**815, boul Lebourgneuf, suite 505**

**Québec (Québec) G2J 0C1**

**418-529-1021**